INSCRIPTIONS ET RÉSERVATIONS
mode d'emploi

Les règlements de fonctionnement des accueils collectifs et de restauration précisent les dispositions de formalité et de facturation

Ces documents sont consultables :
- par transmission par mail avec les fiches d'inscription,
- par voie dématérialisée sur le site de la ville, sur monlhay.fr et L'Haÿ l'appli
- par consultation et transmission, sur simple demande, auprès des guichets uniques

Pour les accueils de loisirs durant les vacances scolaires

Les réservations aux accueils de loisirs pour chaque période de vacances s'effectueront au cours de l'année via le portail famille, www.monlhay.fr ou L'Haÿ l'appli, ou à défaut par le formulaire papier. Les réservations sont à effectuer au moins 20 jours avant le début des vacances.

Attention : En cas d'absence de réservation en accueil de loisirs du mercredi et durant les vacances scolaires, votre enfant ne pourra pas être pris en charge. Toute journée réservée est due, sauf présentation d'un justificatif dans un délai de 48h.

Pour l'étude surveillée

L'inscription pour cette activité s'effectue directement auprès de l'école.
Les modalités d'inscription seront communiquées directement par l'association en charge de cette prestation.

Pour les accueils du matin, du soir, du mercredi et la restauration scolaire

Dossier d'inscription à remettre d'ici le 15 août 2022

Dossier disponible à l'Hôtel de ville et en relais-mairie ou téléchargeable www.monlhay.fr ou L'Haÿ l'appli

- Vous indiquerez les activités périscolaires et les jours souhaités.

© Adobe Stock. Mairie de L'Haÿ-les-Roses. Service communication. 2022

LA MAIRIE À VOTRE ÉCOUTE
Pour tout renseignement complémentaire,
le service des Guichets Uniques se tient à votre disposition au 01 46 15 33 33
ou en écrivant à guichets.uniques@ville-lhay94.fr

lhaylesroses.fr

VILLE DE L'HAŸ LES ROSES

Rentrée Scolaire 2022

Rentrée le 1er septembre 2022

Facilitez-vous la rentrée !

Pour bien préparer la rentrée scolaire 2022/2023 de votre enfant, vous trouverez dans cette plaquette toutes les informations pratiques nécessaires (horaires, modalités d'inscription…).

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Accueil du matin*	7h30 → 8h30			
Classe*	8h30 → 11h45			
Pause du midi	11h45 → 13h30			
Classe*	13h30 → 16h15			
Accueil du soir*	16h15 → 19h			

Le mercredi, accueil de loisirs de 7h30 à 18h30

* Pour l'école des **Garennes**, l'accueil du matin s'effectue de 7h30 à 8h45. La classe débute tous les jours à 8h45 et se termine à 11h45. La pause du midi a lieu de 11h45 à 13h30. L'après-midi, la classe a lieu de 13h30 à 16h30. L'accueil du soir a lieu de 16h30 à 19h.

Monlhay.fr + L'Haÿ l'appli

Nouveau

Simplifiez vos démarches périscolaires avec Monlhay.fr

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur « Mon L'Haÿ » (www.monlhay.fr), il vous suffit de contacter les Guichets Uniques pour obtenir votre code personnel et créer votre espace famille en quelques clics. Vous pourrez ainsi inscrire vos enfants aux activités périscolaires directement en ligne, payer vos factures, modifier vos réservations…

LA JOURNÉE de votre enfant

LE MATIN, 7H30 - 8H30

L'accueil du matin est un service proposé par la municipalité dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de L'Haÿ-les-Roses, tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. Pour commencer la journée, des activités calmes et ludiques sont organisées.
À l'école des Garennes, les enfants sont accueillis de 7h30 à 8h45.

LE MIDI, 11H45 - 13H30

C'est un temps convivial au cours duquel l'enfant se restaure et se détend. Dans les écoles maternelles, les enfants sont servis à table et déjeunent avec les adultes encadrants. Les enfants de petite section rejoignent ensuite leur dortoir pour profiter d'une sieste réparatrice.
Les écoles élémentaires sont à présent toutes équipées d'un self « qui fait grandir ». C'est l'occasion pour l'enfant de déjeuner à son rythme, en prenant le temps de se restaurer et d'échanger avec ses camarades. Durant la pause méridienne, des activités sont organisées et encadrées par des animateurs.

LE SOIR, 16H15 - 19H

Les enfants sont accueillis dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de L'Haÿ-les-Roses. Des activités ludiques et éducatives sont organisées et encadrées par des animateurs.
Les premiers départs peuvent s'effectuer à compter de 17h.

L'ÉTUDE SURVEILLÉE, 16H15 - 17H30

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant, scolarisé en école élémentaire, à l'étude surveillée qui se déroule après les cours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Les horaires précis et modalités d'organisation seront directement communiqués par l'association en charge de cette prestation.
Les enfants ont ensuite la possibilité d'intégrer l'accueil du soir jusqu'à 19h.

L'ACCUEIL DU MERCREDI, 7H30-13H30 OU 7H30-18H30

Un accueil de loisirs le mercredi est proposé à la journée, avec un départ possible à partir de 17h ou à la demi-journée, avec un départ à 13h30 après le déjeuner.

Comprendre MES TARIFS

Mon taux de réduction personnalisé

	Pause du midi (repas et encadrement)	Accueil du matin (7h30-8h30)	Accueil après la classe (16h15-19h)	Accueil après l'étude (17h30-19h)	Accueil du mercredi (1/2 journée)	Accueil du mercredi/ vacances (journée)
Tarif non-l'haÿssiens*	7,35€	2,35€	3,65€	2,06€	11,85€	17,58€
Mon tarif personnalisé	de 1,25 € à 5,88 €	de 0,40 € à 1,88 €	de 0,62 € à 2,92 €	de 0,35 € à 1,65 €	de 2,01 € à 9,48 €	de 2,99 € à 14,06 €

*La Ville n'applique pas de taux de réduction personnalisé pour les familles n'habitant pas L'Haÿ-les-Roses. Elles payent donc un tarif fixe de référence.





À NOTER pour le calcul de votre taux de réduction personnalisé

Afin de connaître votre référentiel CAF et estimer ensuite vos tarifs personnalisés, rendez-vous sur le site de la CAF : **www.caf.fr**
Pour les non-allocataires, l'avis d'imposition sera nécessaire pour calculer votre taux de réduction personnalisé auprès des Guichets uniques en mairie ou relais-mairie.